

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2025

Le 31 Mars 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 24 Mars 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. SONNI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, CROMER, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

467- OBJET : Contribution financière pour la consommation d'eau des services communaux

M. le Maire propose au conseil de renouveler la participation financière de la commune à la régie de l'eau, à hauteur de **14 500 €** pour l'année 2025, révisable annuellement, pour la consommation d'eau des bâtiments, des services et des espaces publics.

Vu la commission des finances qui s'est tenue le 25 Mars 2025 favorable à l'unanimité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De renouveler la participation financière de la commune à la régie de l'eau, pour la consommation d'eau des services communaux,
- ☞ De fixer à **14 500 €**, pour l'année 2025, ladite contribution qui sera révisable annuellement,
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250331-467-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 01/04/2025



Pour copie conforme
Le Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bernard Guiraud'.

Bernard GUIRAUD